

Communiqué – France Assos Santé - 10 mars 2022

Accès aux soins en Pays de la Loire : une situation extrêmement critique dénoncée par France Assos Santé

En 2021, France Assos Santé Pays de la Loire alertait à deux reprises les autorités publiques et la société civile sur la dégradation de l'accès aux soins en région. Saturations des services d'urgence, déprogrammations d'interventions chirurgicales, fermetures de lits, difficultés d'accès au médecin traitant... Que ce soit dans le sanitaire ou le médico-social, en ville ou à l'hôpital, en milieu urbain ou rural : plus aucun secteur ni territoire n'est épargné en Pays de la Loire. En ce début 2022, alors que l'Agence régionale de santé réunira le 15 mars prochain l'ensemble des acteurs concernés pour une mobilisation régionale et territoriale en faveur de la formation, de l'emploi et de l'attractivité de ces métiers, ce n'est plus un cri d'alerte mais de désespoir que lance le réseau de défense des droits des usagers du système de santé.

L'incompréhension des usagers face à l'absence de mesures prises en région

Le constat fait par France Assos Santé Pays de la Loire n'est malheureusement pas isolé. Les inquiétudes sont partagées et exprimées au sein des instances de démocratie en santé de la région. Tous identifient un **manque criant de ressources humaines pour répondre aux besoins de santé de la population**. Et pourtant, la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » annonçait de belles promesses : d'ici 2022, chaque français devait avoir accès à un médecin en proximité dans la journée, en cas de nécessité, ainsi qu'un médecin traitant désigné si souhaité. En Pays de la Loire, les prévisions annuelles annoncent 520 départs en retraite de médecins contre 467 entrées en facultés de médecine de Nantes et Angers. **La saturation que nous rencontrons sur les territoires ne sera pas comblée par les augmentations en formation envisagées**. Il est donc urgent que l'offre de formation des facultés de médecine accroisse significativement en région. Au-delà de l'absence de moyens mis en œuvre pour répondre aux ambitions affichées, il s'agit d'un droit en santé essentiel qui n'est pas respecté pour une partie importante des usagers ligériens, alors même que sont célébrés cette année les 20 ans de la Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité des systèmes de santé. Ainsi, les résultats du récent baromètre des Droits des malades 2022 ([en ligne ICI](#)) réalisé par France Assos Santé indiquent que 14% des ligériens estiment que l'accès aux soins est un droit actuellement mal appliqué.

France Assos Santé Pays de la Loire réclame un système de santé au service de ceux qui le financent

La crise sanitaire des deux dernières années a accéléré et mis en évidence le cercle vicieux dans lequel était engouffré le système de santé français, dont les failles – en particulier de gestion des ressources humaines – ne sont que partiellement colmatées. La région a urgemment besoin d'un plan d'action qui dépasse la phase de diagnostic ou d'expérimentation territoriale. Rappelons donc les mesures attendues et réclamées depuis des mois par la délégation régionale, dont certaines figurent aux propositions émises par l'Union Nationale dans son appel aux candidats aux élections 2022 « **Tous unis pour notre santé : 20 propositions pour améliorer la participation des usagers au système de santé** » (à télécharger [ici](#)) :

- En premier lieu, la **remise en cause de la liberté d'installation** des médecins est un des enjeux pour résoudre la question des déserts médicaux. D'autres professions de santé l'ont admis, il en est attendu de même pour les médecins ;
- Il est également attendu la mise en œuvre opérationnelle et au service du patient des **nouvelles organisations de soins financées pour améliorer les parcours des usagers** (services d'accès aux soins, communautés professionnelles territoriales de santé, maisons de santé pluri-professionnelles...), avec **transparence concernant le fléchage des financements** octroyés vis-à-vis des objectifs fixés pour les usagers sur les territoires ;
- **L'augmentation des effectifs des professions paramédicales** et l'élargissement de leurs champs de compétences par des formations complémentaires ciblées apparaissent incontournables. Les Pays de la Loire ont une densité régionale d'infirmiers inférieure à 18% par rapport à la moyenne nationale. Les premières promotions d'Infirmiers en Pratiques Avancées (IPA) étaient fortement attendues, censées répondre aux problèmes de déserts médicaux et aux défis d'une démographie médicale en déclin. Et pourtant, en 2021, seuls 26 postes étaient ouverts à cette formation qualifiante à la faculté de Nantes.
- Globalement **l'attractivité des métiers du paramédical passera par une plus grande reconnaissance de ces professions**, une amélioration des conditions de travail et des possibilités d'évolution professionnelle, tenant compte de l'expérience acquise.

France Assos Santé Pays de la Loire en appelle à l'action des associations en santé, pour défendre avec force ces attentes, pour que soit respecté le droit à l'accès aux soins des usagers ligériens. Le 15 mars prochain et au-delà : unissons-nous pour faire entendre notre voix ! France Assos Santé Pays de la Loire, par l'intermédiaire de ses 40 associations, représente et défend les droits des patients et des usagers ligériens du système de santé.

Contact presse : Amandine Allaire – 06 25 47 08 53 – aallaire@france-assos-sante.org